



ENSEMBLE POUR GAGNER

AUTAN LE DIRE, journal de Juillet 2026
de la section CGT de la Dircofi Occitanie

Fonction publique : aucune réponse sur les salaires, un passage en force sur le reste !

Au Conseil commun de la fonction publique du 18 juin, David Amiel, ministre de la Fonction publique, est resté muet sur le point d'indice, alors que près de 862 000 agent.es passent sous le SMIC.

Réuni ce 18 juin, le Conseil commun de la fonction publique devait examiner trois textes importants pour les agent.es. Le ministre chargé de la Fonction publique s'y est déplacé. Mais sur la question si brûlante des salaires, il n'a apporté aucune réponse : aucune annonce sur la valeur du point d'indice, aucun calendrier de négociation ; aucune perspective pour les quelque 862 000 agent.es désormais rémunérés sous le SMIC. Pour la CGT Fonction publique, ce silence, dans un tel contexte, vaut un aveu.

La CGT Fonction publique exige l'ouverture d'une véritable négociation salariale, la revalorisation immédiate du point d'indice et son indexation sur l'inflation.



Alerte canicule !! La CGT FP interpelle la DG :

« La CGT Finances Publiques vous interpelle pour que vous preniez des mesures urgentes et adéquates à la protection des agentes et agents de la DGFIP alors que nous sommes au 3ème jour de l'alerte rouge canicule sur la majorité du pays. Les mesures actuelles sont insuffisantes au regard de l'ampleur du phénomène et de l'impact sur la santé des agents.

Nous demandons l'application des mesures maximales prévues par le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur. Au delà des lieux de travail, le risque encouru dans les transports doit également être pris en compte et justifier des aménagements.

Face à la canicule actuelle, l'administration doit s'organiser, la santé des personnels doit être votre seule priorité, y compris si cela implique la fermeture de services.

Chacun.e doit pouvoir choisir le lieu et le mode de travail le plus approprié pour supporter cet épisode. Et ce par tout moyen au choix des agent.es en fonction de leur état de santé ou de leur capacité à supporter la chaleur, adaptations des amplitudes horaires, autorisations d'absence, télétravail, allègement des horaires de travail, ASA pour les missions non télétravaillables (des personnels techniques et berkanis) et pour les parents devant ou souhaitant garder leurs enfants, banalisation des journées incomplètes, voire non effectuées en raison de ce contexte exceptionnel.

Face à ce phénomène appelé à se répéter, vous devez donner les instructions dans l'urgence et en première intention pour qu'aucune et aucun de nos collègue ne meure parce qu'elle ou il aura absolument dû se rendre au travail.

Nous rencontrons ces derniers jours un nombre conséquent de malaises.

Des mesures doivent être prises immédiatement. »

Les millionnaires en augmentation !

La Banque Suisse UBS a rendu public son rapport annuel « Global Wealth Report » le 30 juin dernier.

Celui-ci fait la synthèse des données de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, du FMI et des statistiques nationales.

Il en résulte que les millionnaires sont de plus en plus nombreux : ce rapport en a recensé 1 million de plus en 2025 dans le Monde.

En France, ce sont près de 35 000 personnes qui sont devenues millionnaires en France en 2025. Soit une augmentation de 1,5% par rapport à 2024.

En décembre dernier, une autre étude (World Inequality Lab) indiquait que « les 10 % les plus riches de la population mondiale gagnent plus que les 90 % restants, tandis que la moitié la plus pauvre de la population mondiale ne reçoit que moins de 10 % du revenu mondial total ! »

PHRASE DU MOIS :

« Il paraît que la crise rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Je ne vois pas en quoi c'est une crise. Depuis que je suis petit c'est comme ça ! »

Petit hommage à Coluche disparu il y a 40 ans
(19/06/1986)



CAA de Toulouse , 2ème chambre, 10/03/2026, 24TL01157 :

La DGFIP a été confrontée par cette décision à une reconnaissance judiciaire d'un suicide imputable au service.

En effet la CAA de Toulouse a confirmé l'imputabilité au service du suicide survenu en 2017 d'une agente comptable de la DDFIP des Pyrénées Orientales.

Un jugement qui est très symbolique au moment où la DGFIP est touchée par une vague de suicides...qu'elle tente tant bien que mal d'endiguer.

Les juges ont ainsi confirmé le précédent jugement du Tribunal Administratif de Montpellier qui avait statué le 27/02/2024.

APPLE verse 212 millions d'euros à l'administration fiscale française afin de « *mettre fin à un contrôle fiscal* » !

Un accord financier a donc été trouvé entre les services de Bercy et le groupe américain...qui facture l'essentiel de ses activités françaises depuis l'Irlande, siège de sa maison mère en Europe.

